Saint-Brice CHARENTE BULLETIN MUNICIPAL info

BULLETIN N° 3
AOUT 2023

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous

Le maire et les élus se doivent de défendre l'intérêt général et non des intérêts privés.

Dernièrement je reçois la copie d'un courrier adressé à Jérôme SOURISSEAU. Le rédacteur de ce courrier pense que le Président de Grand Cognac a le pouvoir d'agir en sa faveur sur le territoire de la Commune de Saint-Brice. Le courrier se termine par des menaces à l'égard du maire qui ne sont pas admissibles.

Le maire et les élus se doivent d'être respectés et les élus de l'opposition se doivent de respecter le maire et les élus de son équipe.

Lors d'un temps d'échange le 19 juin 2023 avec Madame LA PREFETE j'ai posé plusieurs questions dont celle-ci : « Votre position Madame LA PREFETE par rapport à des injures, menaces proférées à l'encontre du maire non par des habitants de la commune mais par un conseiller municipal.

Conseiller qui perturbe systématiquement les réunions de conseil ».

Lors de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2023 je demande à Madame LAINÉ de ne plus m 'appeler par mon prénom et de ne plus me tutoyer. « Vous m'appelez Monsieur le Maire et vous me dites vous ».

Elle me répond avec un aplomb incroyable « ma mère t'a connu en couches culottes ».

Cette réponse se passe de commentaires.

La table de réunion du conseil municipal n'est pas le comptoir du bar du commerce.

Une personne de mon équipe m'a informé récemment qu'elle avait fait l'objet de violences verbales de la part d'élus d'opposition « Vous êtes des chiens etc.. ». Ce comportement et ces propos sont intolérables. Ces personnes n'ont pas leur place dans un conseil municipal.

Un appel des maires de France a été lancé le 3 juillet 2023 suite aux troubles graves survenus dans de nombreuses villes. Les élus et les habitants étaient invités à se regrouper devant les mairies. Je remercie les 5 personnes de la commune qui ont répondu à cet appel.

Autre sujet : En conseil communautaire le 28 juin 2023 Jérôme SOURISSEAU nous a proposé de voter une motion sur la modification du STRADDET de la région Nouvelle Aquitaine. Cette motion consiste à faire valoir l'exception de COGNAC dans l'artificialisation des sols.

J'ai voté contre cette motion et j'ai été le seul élu communautaire. (j'avais noté 5 abstentions alors que le résultat du vote qui nous a été adressé n'en comporte plus que 3 !!! Par ailleurs je me suis abstenu sur un certain nombre de points et il est noté que j'ai voté contre !!!).

Je demanderai lors du prochain conseil communautaire que mon vote soit rétabli et respecté.

Pourquoi ai-je voté contre sur ce point ?

Aujourd'hui le dérèglement climatique est une réalité. (Températures caniculaires en France en 2022 ; Températures caniculaires en Chine et plus près de chez nous en Italie, Grèce, Espagne ; incendies de forêts gigantesques au Canada).

Nous sommes entrés dans un phénomène irréversible. Tous nous devons unir nos efforts pour le ralentir. Un maire a un peu plus de responsabilités qu'un habitant. Un Président d'Agglo a des responsabilités plus importantes qu'un maire et ainsi de suite.

Il ne peut y avoir d'exception si tous nous voulons encore vivre sur notre planète qui est unique.

Et dès maintenant, à tous les niveaux, il faut repenser l'économie.

La salle des fêtes

Je m'étais avancé un peu vite en donnant une date d'inauguration le 30 juin. Au 15 juillet les travaux n'étaient pas totalement terminés. Ils doivent l'être impérativement d'ici la fin du mois.

Le 22 juin j'ai convoqué l'architecte, le maître d'oeuvre, la personne en charge du planning du chantier pour leur exprimer mon mécontentement. Ce n'était ni moi, ni moi. Je les ai tous mis en face de leurs responsabilités.

Seul le rez de chaussée sera accessible. L'étage et le parking feront l'objet de tranches supplémentaires de travaux.

Le règlement intérieur et la convention d'utilisation de la salle par les associations ont été approuvés par le conseil municipal le 19 juin 2023.

L'inauguration de la salle des fêtes est programmée le vendredi 8 septembre à 18 heures.

Vente de la maison de Jean-Claude BLANCHON

La vente devrait intervenir prochainement.

Lors du conseil municipal du 19 juin 2023 madame LAINE m'a demandé si la maison était vendue à un conseiller municipal ou à un membre de la famille d'un conseiller municipal.

Je lui ai répondu : non. Pourquoi ?

Elle me répond qu'il y avait eu du favoritisme au sein de la précédente équipe municipale.

Je lui ai demandé de nous donner des noms...Silence radio.

Réunion sur l'analyse financière de la commune le 7 juillet 2023.

Avec Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur DANEY de la Trésorerie nous partageons le même avis sur les mesures à prendre :

Vente de la maison de Jean-Claude BLANCHON.

Pas de nouveaux investissements en 2024.

Réduction des charges de personnel.

Quelques extraits de l'analyse :

« La commune de SAINT-BRICE se distingue de ses voisines par le lourd poids des charges de personnel, sur ses produits et par des produits par habitants faibles ».

« Pour 100 euros de produits, la commune consacre près de 55 euros aux charges de personnel. Dans le secteur de Grand Cognac en 2021, trois communes la dépassaient. La moyenne était de 37%, la médiane de 39%. En 2021, SAINT-BRICE consacrait 341 euros par habitant aux charges de personnel. Sur le territoire du Grand Cognac, la moyenne était de 284 euros par habitant, la médiane de 275 euros par habitant ».

Augmentation des taux d'imposition. (J'espère ne pas à avoir à augmenter les taux dans les prochaines années même si cela m'a été demandé).

PLUI

Le PLUI de Grand-Cognac a été adopté à l'unanimité en conseil communautaire le 27 avril 2023.

Il a été adopté par le conseil municipal le 19 juin 2023 par 5 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.

Il a été émis un avis favorable assorti de remarques. (Un élément du petit patrimoine avait été oublié, les haies n'avaient pas été prises en compte ainsi que des arbres remarquables).

Il faut savoir qu'en France nous continuons chaque année à détruire plus de haies que nous en plantons. Les haies plantées sont financées par de l'argent public.

Lors de la réunion du conseil municipal Philippe BIROLLEAU est intervenu en disant que les surfaces qui étaient constructibles au PLU avaient diminué de 84 % par rapport aux surfaces constructibles reprises dans le PLUI.

L'objectif du PLUI est justement de réduire l'expansion urbaine. Je lui ai rappelé qu'il avait été attribué à Saint-Brice 1 hectare 6 sur 10 ans en lotissement. (Les terrains retenus pour la création d'un lotissement sont ceux de la rue du Sacré Coeur ; Madame LAINÉ ne possède pas de terrains sur ce site et donc l'on ne pourra pas taxer les élus de « favoritisme » ; quant au « jardin » de Monsieur BIROLLEAU il se trouve bien constructible car situé en agglomération).

Le PLUI élaboré par un bureau d'études et des techniciens de l'agglo n'est pas parfait. Certaines de nos demandes ont été prises en compte d'autres pas mais le compromis proposé était acceptable.

Le PLUI est dans ses grandes lignes le PLU légèrement modifié.

J'ai entendu de la part de Danièle LAINÉ que la commune n'allait pas se développer.

D'une part le PLUI est imposé par le législateur. D'autre part nous ne pouvons continuer à consommer en surfaces l'équivalent d'un département tous les 10 ans.

Dans notre commune il y a actuellement un bon équilibre entre surfaces bâties, surfaces naturelles et surfaces viticoles et c'est cet équilibre qu'il faut conserver.

De plus l'expansion urbaine n'est pas justifiée par un accroissement de la population sur l'agglomération. La population stagne.

Les nouveaux habitants lorsqu'ils se présentent à la mairie nous disent : « nous sommes tombés sous le charme de votre commune ».

Lorsque je discute avec des maires de l'accroissement de la population de leur village et ils me disent : Les effectifs des écoles ont très fortement augmenté après l'édification de lotissements mais pour chuter quelques années après, avec le départ des enfants au collège.

Les doléances éventuelles pourront-être recueillies au moment de l'enquête publique.

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire inscrire au PLUI des arbres remarquables qui se trouvent sur leur propriété.

Mémoires fruitières

La commune va procéder au cours de l'automne à de nouvelles plantations.

Pour ceux que cela intéresse il y aura une journée greffage à REPARSAC le 18 novembre 2023 avec la possibilité d'adhérer à l'association et d'acheter des arbres fruitiers de variétés anciennes.

Un animateur de l'association s'est proposé de se déplacer en fin d'année à Saint-Brice pour les enfants des écoles si les enseignants le souhaitent.

Une séance greffage pourra aussi avoir lieu à Saint-Brice en début d'année 2024.

FLOW VELO et chemins de randonnées

Lors d'une réunion sur la FLOW VELO le 4 juillet 2023 à BOURG-CHARENTE Jérôme SOURISSEAU nous a annoncé qu'il serait probablement demandé une participation financière des communes de 50 % pour l'entretien.

Les communes ont signé une convention avec L'AGGLO qui prévoit que l'entretien est à sa charge et nous ne reviendrons pas sur cette convention.

Jérôme SOURISSEAU nous a aussi annoncé que certains chemins ruraux seraient gérés par L'AGGLO.

Les communes n'existent pas uniquement pour assurer la com du Président.

Ordures ménagères

Lors du conseil communautaire du 14 décembre 2022 il nous a été demandé de voter la compétence collecte des déchets ménagers par L'AGGLO.

La compétence serait reprise à CALITOM.

Le résultat du vote sur 84 votants a été de 68 pour.

Cette compétence suppose de mettre en place toute une organisation lourde et coûteuse.

J'espère que cette prise de compétence n'est pas dictée par la représentativité de L'AGGLO au sein des instances dirigeantes de CALITOM.

J'ai appelé des responsables de CALITOM pour avoir leur avis.

Les informations qui m'ont été données me laissent perplexe.

Cantine scolaire

Suite au départ en retraite de Madame BOUTHINON nous avons réfléchi avec mon adjointe en charge des écoles à plusieurs solutions.

La première a été de voir avec BOUTIERS-SAINT-TROJAN ce que nous pourrions faire ensemble.

Ce projet a été abandonné en raison d'une logistique trop contraignante.

La seconde a été de contacter la cuisine centrale de COGNAC ;

Ce projet a été aussi abandonné car il entraînait un surcoût estimé à 25000 euros en dehors de toute considération relative à la qualité des repas.

La troisième qui a été retenue est un contrat avec RESTAUVAL. Un cuisinier embauché par

RESTAUVAL officiera dans la cantine scolaire. Une petite économie sera réalisée mais le plus important pour les enfants et leurs parents réside dans la qualité des produits travaillés et le respect des normes d'hygiène.

Avant d'obtenir une réponse de la cuisine centrale des mails circulaient déjà entre les associations de la commune.

Une mystérieuse adresse mail parents.elus.stbrice@gmail.com a été utilisée par un parent pour communiquer avec les élus avant la réunion du conseil municipal du 19 juin 2023.

La personne a cru que le remplacement d'un poste d'agent à l'ordre du jour était celui de la cantinière alors qu'il s'agissait du poste de l'agent d'entretien parti le 30 novembre 2022 !!!

Voici un extrait du conseil d 'école du 26 juin 2023 modifié par les enseignants à la demande de parents d'élèves.

Changement potentiel à la cuisine de SAINT-BRICE.

« Nous avons appris par les parents d'élèves que la mairie de SAINT-BRICE avait pour projet de passer à une cantine réalisée par une cuisine centrale.

Quand cela sera-t-il décidé ?

Quel est le coût du repas ?

Quel sera le tarif payé par les parents d'élèves ?

Monsieur Vincent trouve inadmissible que des informations et des rumeurs aient circulé, pour l'instant aucune décision n'est prise.

Deux options : remplacement du cuisinier ou restauration RESTAUVAL (cuisine centrale privée)

Raisons du changement : faire des économies financières au niveau de la commune, des économies administratives.

Les représentants des parents d'élèves font part de leur volonté de garder un cuisinier et ne souhaitent pas du tout que la restauration soit une cuisine centrale privée ou publique.

Parallèlement, Madame FERREIRA, cantinière à JULIENNE, prend sa retraite cet été. Une candidature a été reçue et sera certainement acceptée ».

J'ai demandé lors du conseil d'école : Qui s'exprime par mail au nom des parents d'élèves ?

(pas de réponse).

Deux parents sur les 5 présents étaient particulièrement vindicatifs.

La Présidente de l'association des parents d'élèves Virginie CHAMBORD (invitée) et Madame LACHENAUD.

J'ai appris après le conseil d'école que Madame LACHENAUD n'était autre que la femme du cuisinier qui avait proposé ses services spontanément à la mairie...

La commune de JULIENNE aurait embauché Monsieur LACHENAUD. Cette décision concerne la commune de JULIENNE.

Il faut savoir que la commune prend à sa charge plus de la moitié du prix réel des repas. Le prix des repas est inchangé depuis 2018. Les prix du repas et de la garderie resteront les mêmes à la rentrée.

RD 15

Des panneaux 50 vont bientôt remplacer les panneaux 70. Soyez vigilants.

Distributeur de pains

Le distributeur d'occasion installé par un boulanger peu scrupuleux n'a jamais fonctionné correctement.

En septembre sera installé un distributeur loué à un fabricant.

Il sera possible de payer en espèces, par carte bancaire. Un QR code permettra de savoir combien il reste de pains dans la machine.

Un contact a été pris avec un boulanger pour l'approvisionnement de la machine mais point important il est propriétaire du même modèle qu'il utilise depuis plus d'un an.

Places de parking des MULLONS.

Sous la houlette de Stéphane RESTEROU 1er adjoint le chantier est terminé.

Adhésion de la commune à l'association « Les maires pour la planète »

Je vais proposer lors d'un prochain conseil municipal l'adhésion de la commune.

Philippe BOUTY Président du Département et Jean-Michel BOLVIN Président de l'association des maires de Charente ont cosigné un courrier nous informant de l'existence de cette association.

Cette association regroupe le quart des communes de Charente Maritime (110).

Elle accompagne les élus sur des thématiques qui vont de l'alimentation à la biodiversité, de l'énergie au traitement des déchets, de la démocratie locale aux mobilités.

Mes interventions à L'AGGLO

Procès verbal du conseil communautaire du 30 mars 2023 non approuvé lors de la réunion du 28 juin 2023.

Fonds de concours à la commune de SEGONZAC. Projet de réhabilitation des bâtiments communaux et d'aménagement de l'ancien jardin public.

Il est proposé d'approuver la demande de versement d'un fonds de concours à la commune de SEGONZAC à hauteur de 50000 euros pour la réhabilitation de bâtiments communaux et l'aménagement de l'ancien jardin public.

Intervention des élus :

Patrice VINCENT

Pose les questions suivantes :

Existe t-il une enveloppe globale ?

Cette enveloppe a-t-elle été votée lors d'un conseil communautaire ?

Quels sont les travaux qui peuvent bénéficier du fonds de concours ?

Toutes les communes ont-elles été informées de leur droit au bénéfice de ce fonds de concours ?

Ajoute qu'il a demandé par écrit le 10 mars 2023 à bénéficier du fonds de soutien pour les communes en difficulté, et qu'il n'a toujours pas obtenu de réponse. Insiste sur le principe d'égalité.

(J'ai dit très exactement qu'en droit français, il y a un principe d'égalité)

LE PRESIDENT

Répond que le sous-entendu concernant l'inégalité entre les communes est insupportable, en confirmant qu'il n'y a jamais de défaut d'inégalité ou de favoritisme, et souligne que l'entendre encore une fois est désagréable.

Précise que lors de la réunion de GENSAC-LA-PALLUE il y avait eu un rappel sur la dotation de solidarité communautaire aux communes ;

Cette dotation est divisée en deux : 50% en fonctionnement, 50 % en investissement. Quand elle est donnée en investissement elle s'appelle « fonds de concours » selon le code des collectivités territoriales et la comptabilité publique.

Confirme que la commune de SEGONZAC a demandé les 50% en investissement sous forme de fonds de concours ce qui correspond à la moitié de la DSC. SAINT-BRICE a demandé d'avoir les 100% de sa DSC en fonctionnement et non 50% en fonds de concours en investissement.

Il rappelle l'engagement de Grand-Cognac pour maintenir la subvention de solidarité à hauteur de 3000000 d'euros, il faut réussir à en maintenir une partie en investissement, l'idéal est 50%.

Si les versements se font en 100%, l'engagement ne pourra être maintenu à moyen terme sur les mêmes niveaux de versement.

Il rappelle qu'en Charente, seul Grand-Cognac verse les dotations de solidarité à ce niveau là, et qu’elle figure dans les 30 premières agglomérations de France par le montant redistribué aux communes.

Lors du conseil de GENSAC-LA-PALLUE, il avait expliqué que pour maintenir ce niveau, il fallait absolument qu'il y ait une partie redistribuée en investissement, et qu'il demandait à toutes les communes d'agir dans ce cadre là, en laissant à chacune l'opportunité de choisir.

Malheureusement, avec les augmentations du coût des énergies, notamment pour les communes qui ne sont pas plafonnées à 15 % mais qui ont un amortisseur, il est très difficile cette année de tenir le 50 % investissement 50 % fonctionnement. De fait, ces grosses sommes demandées en fonctionnement déséquilibrent un peu le budget de l'agglomération.

C'est dans ce cadre que, cette année, il n'y aurait probablement pas de fonds de soutien. Il n'y a donc pas de budget de soutien au budget primitif, et s'il y a des marges de manœuvre il y aura peut-être l'ajout au budget supplémentaire, en sachant qu'aujourd'hui, il faut déjà ajouter 1 million au budget pour la DSC en fonctionnement, pour répondre aux communes qui ont souhaitées déroger.

Il rappelle que, par ailleurs, des fonds de concours sont aussi attribués pour :

-accompagner les communes qui transforment les granges en logements ;

-accompagner les communes pour l'achat de claustras pour cacher les poubelles ;

Il rappelle enfin que tous les règlements sont dans le guide des aides de l'agglomération distribué à tous les conseillers municipaux, mais qu'il existe des fonds de concours spécifiques pour les communes de moins de 1500 habitants, ou les petites villes de demain, et tout ça en toute transparence.

(La commune de Saint-Brice, si le fonds de soutien avait été maintenu, aurait dû bénéficier d'une aide de L'AGGLO de 35000 euros car en 2023 elle remplissait les 3 conditions pour pouvoir y prétendre. Ce que Jérôme SOURISSEAU ne savait pas c'est que je suis en possession de documents officiels qui prouvent qu'en 2022 les 3 communes qui ont bénéficié du fonds de soutien de L'AGGLO ne remplissaient pas les 3 conditions pour bénéficier de l'aide).

Jean-Louis LEVESQUE

Estime qu'il serait judicieux de ne pas perdre de temps à répondre à cette intervention en refaisant le conseil de décembre.

(Les propos de Jean-Louis LEVESQUE doivent être assumés par leur auteur et par le Président « Il commence à nous emmerder celui-là ». Monsieur Jean-Louis LEVESQUE avant d'être d'accord avec les autres devrait déjà être en accord avec lui-même. Le jeudi 11 mai 2023 j'ai assisté à une table ronde sur les pesticides qui se tenait au Castel à Châteaubernard. Jean-Louis LEVESQUE était présent. Il intervient dans la presse comme médecin pour donner son avis sur l'incidence des pesticides sur la santé. Lors du débat une personne présente dans la salle a parlé de la dérogation votée en conseil communautaire pour le dépassement de seuils de pesticides présents dans l'eau distribuée. (Bureau communautaire du 12 novembre 2020 « l'eau brute des captages de deux unités de distribution sur le territoire de Grand-Cognac présente une forte concentration en pesticides »). Je suis intervenu en disant qu'une quinzaine d'élus avaient voté contre ou s'étaient abstenus et que j'étais de ceux qui avaient voté contre. J'ai précisé qu'il y avait la présence dans l'eau de l'atrazine. Le médecin qui intervenait a dit que c'était un produit hautement cancérigène. Je me souviens très bien lors du vote pour l'accord d'une dérogation que Jean-Louis LEVESQUE n'a pas voté contre).

Débat intéressant au sujet de l'aire de Grand Passage des MULLONS. Débat qui a suivi celui ou je me suis fait traiter « d'emmerdeur ».

Intervention des élus :

Jérôme ROYER

Demande suite à un article dans La Charente Libre, si le terrain des Mullons est mis de côté et souhaite en connaître la raison, alors qu'un terrain est loué pour 2 ans provisoirement à Cognac, et comment le prix est fixé.

Il interroge le Président sur les « rumeurs » du terrain au nord de Jarnac.

Il propose que les tarifs soient ré-évalués pour l'aire de passage de Châteauneuf sur Charente au vu des tarifs de Cognac.

LE PRESIDENT

Précise la situation par rapport au choix du terrain des Mullons : il explique qu'à la création de l'agglomération, la Préfète avait mis en demeure l'agglomération de Grand Cognac de résoudre le problème des aires de passage pour les gens du voyage, car le schéma départemental prévoit qu'il y ait deux aires de grands passages : une sur l'agglomération de Grand Angoulême et l'autre sur l'agglomération de Grand Cognac.

Suite à cette demande, cinq sites avaient été analysés, seul celui des Mullons répondait aux critères, et avait été retenu et voté en conseil. Les analyses environnementales ayant été menées, les dernières conclusions sont arrivées en novembre 2022.

Les résultats font ressortir 3 freins :

-Un point concernant la pleine propriété : le terrain appartient à l'agglomération à hauteur de 80%, et il y a un blocage concernant les 20% restants, il faudrait procéder à une expropriation, ce qui n'est pas un dossier simple et qui engendre des frais.

-Le second était la nécessité de compenser d'un point de vue environnemental et donc de trouver un terrain d'au moins 10 hectares en acquisition, en notant qu'en ce moment le foncier est tendu.

-Le troisième frein concerne le coût des travaux : un peu plus de deux millions, avec l'inconnue de la dépollution, car ce site a servi à une époque de décharge sauvage.

L'ensemble des éléments ont fait ressortir trop de complications pour ce site.

Remercie la ville de COGNAC, qui met à disposition le site et propose à l'agglomération de louer ce même site jusqu'en 2026.

Informe qu'une nouvelle piste beaucoup plus simple est en réflexion, mais il ne peut en dire plus ce soir au conseil.

Remercie la commune de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE qui a toujours été extrêmement solidaire et modèle pour la gestion de cette compétence.

Jean-Louis LEVESQUE

Précise que CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE avait rendu service aussi à l'agglomération et propose au Président, de faire un ratio concernant la location comme pour la location du terrain à COGNAC, en sachant qu'il ne peut accueillir que 50 caravanes.

Indique que la somme en compensation est légitime et devra être raisonnable, car il y va de la solidarité de l'agglomération de rendre service.

LE PRESIDENT

Confirme que cela s'entend d'autant qu'il y a une police municipale, car la gestion au quotidien des gens du voyage n'est pas négligeable, et propose à Monsieur LEVESQUE d'envoyer un courrier officiel à ce sujet.

Il précise que si le terrain des Mullons avait été sélectionné, le coût aurait été autour des 4 millions d'euros d'investissement, cela permet d'avoir quelques années de location d'avance.

(Je ne suis ni Ravaillac ni un courtisan. Je défends les seuls intérêts de notre commune. Je ne siège pas au conseil communautaire pour faire de la figuration. Jérôme SOURISSEAU m'avait reçu à la mairie de BOURG-CHARENTE au début du mandat et il m'avait répété à 3 reprises « Patrice tu n'es pas con... ». Si Philippe BIROLLEAU avait été élu maire à ma place il y a déjà bien longtemps que SAINT-BRICE et sa voisine s'appelleraient « les bourgs de Charente »).

Dans ce bulletin vous trouverez :

L'appel des maires de France lancé par L'AMF.

L'ensemble du débat du 14 décembre 2022 sur la prise de la compétence collecte des ordures ménagères par L'AGGLO.

Courrier adressé par Madame la Sénatrice Nicole BONNEFOY à Monsieur Alain ROUSSET Président de la région et à Monsieur le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.

La lettre de Monsieur le Sénateur François BONNEAU.

La mise à disposition par le GOLF de bornes électriques.

Article de la GYM SAINT-BRICOISE

Le programme des journées du patrimoine (à rajouter au programme : vente de pains au four communal).

Article de Patrick HURAUX sur les maires de Saint-Brice.

Bordereau de réservation de composteurs, gratuit pour le 1er équipement, payant pour les équipements complémentaires.

Bonnes vacances

Appel des maires de France

Nous refusons que notre pays continue de sombrer dans le chaos. Nous refusons de regarder passivement les mairies brûler, les magasins pillés, des domiciles de maires attaqués, tous les Français victimes d'actes injustifiables de dégradations et de violences. Malheureusement, cette situation ne nous surprend pas et les maires de France alertent depuis des années sur la dégradation de notre société. Il faudra en tirer le moment venu toutes les conclusions en termes de politiques publiques nationales.

En attendant, nous enjoignons l'Etat, qui a la responsabilité du maintien de l'ordre et dont la vocation est de protéger la société, de rétablir la sécurité par tous les moyens opérationnels et en droit dont il dispose.

La mort d'un jeune homme tué à Nanterre mardi dernier a soulevé une grande émotion. La justice s'est saisie le jour même de l'affaire et a ouvert une enquête.

Depuis cette date, partout sur le territoire national, nous faisons face à un cycle inouï de violences, que rien ne peut justifier et qui trahit cette légitime émotion en la transformant en une délinquance de droit commun.

Malgré l'intervention des forces de l'ordre et des pompiers, des familles sont mises en danger et doivent être évacuées. Leurs biens personnels sont détruits. Des commerces et des entreprises voient leurs locaux pillés et incendiés. Des maires sont menacés, injuriés ou frappés. Les bâtiments communaux sont saccagés.

Ces actes de violence d'une minorité sont inacceptables et pénalisent en premier lieu l'ensemble des habitants.

Par la dégradation des bâtiments publics, ils empêchent les services publics de fonctionner au service de la population.

Par les destructions d'écoles et de bibliothèque, ils sabordent les outils d'accès à la connaissance, à l'éducation et à la culture, donc à l'égalité des chances.

Par l'effet délétère des images et des réseaux, ils renforcent la stigmatisation des quartiers et des autres habitants.

Par les violences contre les élus, ils attaquent le cœur de notre démocratie. Cette dérive des comportements n'a aucune issue et ne fera qu'aggraver les difficultés que leurs auteurs prétendent dénoncer. La violence n'est jamais une solution.

Les maires sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays : ils y contribuent chaque jour en agissant au plus près des citoyens. Ils observent avec consternation le déchaînement de violence qu'impose au pays une minorité agissante. Mais, ils ne s'y résignent pas et sont résolus à s'y opposer.

Les Maires de France appellent donc d'abord l'Etat à rétablir l'ordre républicain : c'est sa responsabilité pleine et entière. Il ne peut y avoir de justice sans ordre.

Les maires de France appellent ensuite à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France. Chacun doit y prendre sa part sans la responsabilité et le calme pour que le dialogue puisse reprendre.

A nous, maires, il appartiendra de tirer lucidement les leçons de cette crise, d'en décortiquer les ressorts profonds, de retisser les liens brutalement rompus et inlassablement de construire la cohésion dont notre Nation a tant besoin.

Vive la République, vive la France

Débat du 14 décembre 2022 sur la prise de la compétence collecte des ordures ménagères par L'AGGLO.

DEVELOPPEMENT DURABLE - DECHETS - PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL - ENERGIE - MOBILITE - TRANSPORTS

1. *Compétence collecte des déchets ménagers et assimilés*

Grand Cognac a adhéré au syndicat mixte Calitom pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.
Afin d'assurer un service de proximité au plus proche des attentes du territoire et avec un objectif de coût moins élevé, Grand Cognac a engagé une étude d'impact en vue d'identifier les conséquences d'une reprise de cette compétence.
Il est proposé au conseil de se prononcer sur le maintien de la compétence collecte à Calitom ou la reprise en compétence directe de l'agglomération.

LE PRESIDENT :
Rappelle en quelques points le contexte, les étapes et les services de CALITOM, qui gère deux compétences pour l'agglomération de Grand Cognac : le traitement et la collecte des déchets.
Suite à des différends avec CALITOM , une étude a été faite en vue d'évaluer les modalités d'exécution de la collecte sur le territoire, de connaitre les coûts, et d'avoir des ratios de comparaison régionaux et nationaux, pour éclairer le choix.

Donne les dates où le sujet a été évoqué : Le 20 juin, en conférence des Maires à Bassac, le 7 juillet à la rencontre du directeur de CALITOM pour le prévenir que cette étude serait menée et que des données seraient attendues en retour. Le 20 juillet une liste de demandes a été envoyée. Le cabinet CALIA a rendu des résultats partiels de cette liste le 20 septembre.
Depuis, tous les détails sont disponibles et transparents, malgré des difficultés pour obtenir les données.
Le moment est venu d'arrêter les choses et de prendre une décision.
Cette étude a été présentée en commission développement durable une semaine avant le conseil, évoquée en conférence des présidents de l'agglomération le lundi 12 décembre et aux autres présidents des intercommunalités de Charente le mardi 13 décembre. Enfin, à 17h avant le conseil, une présentation en conférence des maires a été faite.
Précise que la presse ayant reçu l'ordre du jour 8 jours avant, comme tous les membres du conseil, a eu besoin d'éclairage à ce sujet et qu'un article est paru au choix de la presse et non à la demande du président.

Le président demande à M. Benoit DARNEY de présenter les résultats de cette étude. A l'issue, le président confiera la présidence des débats à Mme Séverine CAILLÉ et propose ensuite de voter à bulletin secret le fait de reprendre ou non la compétence.

Présentation de l'étude par M. Benoît DARNEY, directeur général adjoint.

Interventions des élus :

Séverine CAILLÉ
Remercie M. Benoit DARNEY pour cette présentation, et ajoute que lors de cette séance, il faudra se prononcer avec le vote sur la poursuite ou non de la délégation de la compétence collecte sur le territoire.
Souligne que les élus peuvent s'interroger sur le coût de fonctionnement, avec une étude qui s'est déroulée dans un contexte particulier et avec des données partiellement transmises, notamment concernant la liste exacte des 51 ETP affectés à notre territoire.

LE PRESIDENT
Donne son sentiment par rapport à l'étude, et précise qu'il va donner des informations complémentaires.
Pense que CALITOM a volontairement augmenté un peu le coût de la collecte par rapport à la réalité, car en 2017, à la création de l'agglomération, la question s'est posée de rejoindre CALITOM, et à cette époque cela faisait gagner de l'argent à CALITOM sur la gestion globale.
Aujourd'hui, comme la charge a été un peu accentuée à travers les différents postes, cela laisserait sous-entendre que c'est l'ensemble de la Charente qui paye la collecte pour Grand Cognac, et il pense que ce n'est pas possible.
De plus, la comparaison entre le nombre d'agents affectés à l'entretien du patrimoine de Grand Cognac et les 2,4 ETP pour la maintenance et l'entretien des 6 déchèteries interroge, ce ratio paraît élevé, c'est pareil pour les fonctions supports.
Cela traduirait que la sortie de Grand Cognac allègerait la facture, car la conclusion brute est que les autres communes payent pour Grand Cognac.
Suite à la rencontre avec les présidents des EPCI, précise que tout a été évoqué.
Ajoute qu'à titre personnel, il est convaincu que l'agglomération peut faire pour un moindre coût, en rejoignant les ratios nationaux, et cite quelques moyens pour faire des économies : aider le développement des points d'apports volontaires dans certains villages, afin de supprimer le ramassage par porte à porte
Après une démarche menée sur la communauté de communes du Rouillacais par Christian VIGNAUD qui collecte les déchets depuis une vingtaine d'années, ils en sont rendus à n'avoir qu'un seul camion pour la collecte des déchets ménagers, et un pour les déchets recyclables, cela donne des ratios accessibles.
Et pour finir, CALITOM a informé qu'il ne prendrait plus les déchets verts en déchèterie, cela engendre un questionnement auprès de Grand Cognac, sur l'installation de plateforme de dépôts.
Cela montre tout ce que Grand Cognac serait amené à pouvoir faire, et laisse la main sur le choix de garder ou non les dépôts de déchets verts en déchèterie.

Martine BEAUMARD
Demande ce que serait l'avenir de la déchèterie de Hiersac.

Séverine CAILLÉ
Répond que c'est l'avantage d'avoir la reprise de la compétence collecte, puisque ce sera Grand Cognac qui gérera la politique des déchets, donc le choix sur les déchèteries.

Pierre-Yves BRIAND
Répète sa remarque faite en conférence des maires, souligne un aspect qui n'est pas évoqué dans la présentation, ce sont les difficultés vis-à-vis de CALITOM sur la gouvernance et la représentativité de Grand Cognac aux instances de gouvernance.
Précise que CALITOM est complètement sourd face aux demandes assez légitimes qu'émet Grand Cognac, ce qui représente un bon argument dans le sens du choix de sortir de CALITOM.
Ajoute que l'ancien directeur de CALITOM lui avait confirmé que les statuts, pour être justes, seraient modifiés, mais sans que cela soit fait durant des années, cela soulève donc la question de la bonne foi.
Se demande donc si au cours des deux ans, avant la sortie effective, CALITOM pouvait changer de position et avoir plus de souplesse face à nos demandes.

LE PRESIDENT
Répond que suite à la réunion des présidents d'EPCI, les élus veulent tenter une nouvelle fois de demander une modification des statuts et de la gouvernance. Ils demandent, si le conseil communautaire décide de sortir de la compétence collecte, à ce qu'il s'engage avant le 30 juin 2023, à se poser à nouveau la question s'il y avait d'ici là des changements significatifs au sein de CALITOM.

Précise qu'au titre de la solidarité avec les autres présidents, une phrase sera ajoutée dans la délibération qui précise que s'il y avait des faits ou un changement de statuts avant le 30 juin 2023, la question serait à nouveau posée en conseil communautaire, et comme le processus est de 2 ans, il pourrait être arrêté.

Jean-Marc LACOMBE
Souhaite apporter des éléments d'information aux collègues car certains n'étaient pas présents à la précédente réunion. Précise être conseiller et délégué à CALITOM depuis le début de ce mandat, participe de ce fait assidument aux réunions. A donc pu constater les demandes faites au niveau du changement des statuts. La veille, il y avait un comité syndical de CALITOM qui évoquait les orientations futures de la collecte des déchets sur le territoire. La demande a été faite que seuls les conseillers concernés par la collecte ne votent. Cela montre peut-être un signe de la part de CALITOM d'une nouvelle écoute.
Ajoute que ce qui le dérange c'est que sur l'étude menée par CALIA, les éléments transmis avec beaucoup de retard n'ont pas permis une analyse contradictoire pour cette étude, et note qu'il n'y a pas d'impartialité dans cette façon de faire.
Précise que les chiffres remis par CALITOM, lui ont permis de les mettre en corrélation avec les chiffres de l'étude, notamment 72 équivalents en temps plein pour la collecte des 200 000 habitants de la zone CALITOM alors que dans l'étude il s'agit de 51 équivalents temps plein pour les 72 000 d'habitants de Grand Cognac, et le ratio donne 36% alors que le ratio annoncé est de 33 %.
Explique que le ratio fait entre équivalents CALITOM et Grand Cognac arrive à 71%.
Ces incohérences le dérangent beaucoup et montrent encore une fois la mauvaise foi de CALITOM dans ses transmissions de données.
Du temps de la Communauté de communes de Jarnac, il avait été confronté à la même mauvaise volonté, et à la suite de l'audit financier demandé, ils promettaient une augmentation de 15% sur 5 ans. M. REVEREAU, président à l'époque, n'a jamais voulu transmettre les renseignements nécessaires au cabinet mandaté pour cette étude, mais il n'y a pas eu d'augmentation dans les 5 années comme annoncé.
Sur Grand Cognac, il y a 6 déchèteries et 29 déchèteries sur le territoire de CALITOM. Soit un ratio de 28% des déchèteries de CALITOM sur le territoire de Grand Cognac : il s'interroge sur les 59 ETP affectés aux déchèteries sur l'ensemble du territoire CALITOM, alors que dans l'étude il y a 22 ETP sur les déchèteries de Grand Cognac, et pour un montant de 800 000€.

Jean-Louis LEVESQUE
Fait remarquer plusieurs choses : la première, précise qu'en 2017 il se souvient avoir voté pour que CALITOM s'occupe de la collecte des déchets, et qu'il y avait des éléments pour faire ce choix-là. Cela avait du sens d'avoir une cohérence de territoire par rapport au département.
Si le conseil décide de faire marche arrière, Grand Cognac va perdre cette cohérence.
La deuxième remarque concerne le fait de faire un choix en toute transparence, et qu'il n'y ait pas de fond politique derrière ce choix, car pour sa part certains éléments ne sont pas transparents.
L'étude a été rapide, puisqu'elle est appelée « flash » et il manque des éléments pour que cette étude « tienne la route ». Pour finalement arriver à une économie qui va de 4 à 7%, mais qui est une marge d'erreur possible par rapport à une étude incomplète.
Le fait d'avantager la reprise de la collecte pour le développement durable, confirme que pour sa part CALITOM est capable de bien faire, et n'est pas un avantage pour Grand Cognac.
Précise enfin que même si le vote est à bulletin secret, il va s'abstenir de voter.

Séverine CAILLÉ
Précise que le manque d'éléments de cette étude est dû à CALITOM, qui n'a pas transmis toutes les informations.

LE PRESIDENT
Rappelle le contexte, et précise qu'en 2017 à la création de l'agglomération, Grand Cognac n'avait pas forcement le choix, il était déraisonnable de se lancer dans cette compétence, c'est un paramètre important qu'il faut garder à l'esprit, et le choix a été fait de la solidarité départementale.
Rappelle toutefois que tous les déchets des charentais sont enfouis sur notre territoire, pour des centaines d'années, cela représente 70 000 tonnes/an.
« Quand la question s'est posée de la pertinence de la fermeture de l'incinérateur de La Couronne qui est un échappatoire pour une partie des déchets, il nous a été demandé de ne pas nous occuper de cette question. Mais aujourd'hui on le paye « cash », notamment avec la loi Grenelle, et la taxe des activités polluantes qui taxe beaucoup l'enfouissement car il n'y a pas de revalorisation énergétique des déchets. »
Par ailleurs sur la solidarité départementale, Grand Cognac est présent et tient à souligner qu'il soutiendra le président de CALITOM qui est engagé au sujet de l'unité de la revalorisation énergétique des déchets sur Grand Angoulême, car le fait d'extraire de l'énergie des déchets est plus vertueux que l'enfouissement.
Concernant la politique, assure qu'il n'y a pas de sujet politique avec CALITOM.
Concernant l'étude « flash » , pour donner un élément de comparaison, quand la communauté de communes de Jarnac avait mandaté une étude, celle-ci avait été arrêtée au bout de deux ans car il n'y avait pas plus d'éléments, donc pense qu'avec le temps il n'y aurait pas eu plus de données. Ce qu'il aurait peut-être fallu faire, avec plus de temps, c'est consulter toutes les communes, et poser les questions sur le type de ramassage des déchets, sur les points d'apports volontaires, sur la collecte en porte à porte...mais cela ne serait pas raisonnable de ne faire travailler que les conseillers municipaux.
Affirme ne pas être d'accord avec les propos concernant la politique de cohérence sur le développement durable. Depuis un an, il y a des appels à projets et un pôle de politique de développement durable qui prend de la consistance dans le contrat de la politique territoriale avec l'ADEME, *« nous devrons traiter tous les items et les faire progresser, avec des engagements financiers lourds. Cela aborde les déchets, et force est de constater que certaines demandes faites à CALITOM ne sont pas entendues. »* Souligne que pour lui ça a du sens.

Morgan BERGER
Précise que si Grand Cognac sort de la collecte avec CALITOM, il ne souhaite pas que soit ajoutée une clause de revoyure, car pour lui la décision de reprendre la compétence déchets ne peut pas être une décision modifiable. Soit Grand Cognac prend son destin en main et décide de partir et ne pas laisser entendre que peut être l'agglomération va revenir vers eux, ce n'est pas une bonne chose.

Jean-Marc LACOMBE
Revient sur les propos de Jean-Louis LEVESQUE. Effectivement en 2017, l'adhésion à CALITOM était sensée, sauf que Grand Angoulême et Le Rouillacais s'étaient engagés à s'inscrire dans cette démarche, et qu'aujourd'hui leur envie n'est plus.
Au regard des chiffres transmis par CALITOM au cabinet, la collecte sur Grand cognac coute très chère, donc si Grand Cognac se retire, elle ne mettra pas en danger CALITOM, car elle lui enlève la plus grande charge financière. Calitom ne devrait s'en porter que mieux.

Mehdi KALAÏ
Précise qu'il est du même avis que Morgan BERGER, de ne pas ajouter une clause, si la décision est prise, il faut l'assumer. D'autant qu'il y a des signaux qui disent que Grand Angoulême, et le Rouillacais a priori ne souhaitent pas adhérer à la collecte avec CALITOM. Si un jour Grand Angoulême adhère de nouveau, on pourra revoir le fait d'adhérer, car c'est indiqué dans les statuts.
Par ailleurs pour les coûts éventuels dus à la sortie de CALITOM, il faudra assumer cette responsabilité et être solidaire, mais il faudra être vigilant et lancer d'autres études et vérifier les chiffres de CALITOM.

Séverine CAILLÉ
Ajoute qu'effectivement cela a été dit dans les propos de M. DARNEY, et qu'après la décision prise, certaines vérifications devront être faites.

Marie-Jeanne VIAN
Insiste sur le fait que cette étude a été rapide car il y avait une volonté de sortir de CALITOM. Suivant la décision de ce soir, Grand Cognac à deux ans pour se préparer.
La proposition de revoir ce choix dans six mois est plutôt positive, contrairement à ce qui vient d'être dit.

LE PRESIDENT
Ne souhaite pas qu'il soit dit que c'est la faute du cabinet, car ils ont transmis toutes les données en toute transparence.
Ajoute que l'agglomération est capable de préparer le transfert avec le délai des deux ans.
Au niveau du sujet des six mois, souhaite qu'une décision claire soit prise ce soir, pour CALITOM et pour GRAND COGNAC, mais entend aussi les propositions des autres présidents concernant le fait de reconsidérer le choix.
Propose en solution, afin d'avoir une position intermédiaire dans la formulation de la délibération, d'ajouter la formulation « *les élus prennent acte qu'un débat pourra être organisé le 30 juin 2023* », considérant que les présidents d'EPCI ont sollicité CALITOM pour mener une révision des statuts et une modification de la politique départementale et dans la gestion des déchets. Cette réunion pourra être organisée et envoie un signal de solidarité vers les présidents d'EPCI. Si la décision est prise, le chemin est tracé, mais en laissant la porte ouverte.
Propose cette solution intermédiaire après le vote de ce soir, qui consiste à se prononcer pour ou contre la reprise collecte des déchets à CALITOM.

Pierre-Yves BRIAND
Demande s'il faut 6 mois pour laisser la porte ouverte.

LE PRESIDENT
Répond que pour changer les statuts il faut 6 mois, pas pour s'engager.

Patrice VINCENT
Précise que ce qui l'ennuie c'est de faire un choix politique, même si ce n'est pas dit dans ce sens-là, mais il le perçoit comme cela.

Séverine CAILLÉ
Répond qu'elle n'est pas sûre que ce soit un choix politique de dire si les élus décident de gérer une compétence collecte ou non. On ne parle pas de politique quand on parle de déchets.

Jean-Louis LEVESQUE
Demande concernant la collecte des déchets, si le reste à charge sera identique au reste à charge actuel pour les collectivités qui vont décider de mettre des colonnes enterrées sur leur territoire.

LE PRESIDENT
Répond qu'aujourd'hui la collectivité prend en charge l'aménagement urbain et CALITOM prend en charge la colonne enterrée. Demain, Grand Cognac définira son propre règlement, ce sera au pôle développement durable de le traiter. S'il est choisi la généralisation sur les 55 communes des points d'apports volontaires et donc une suppression de la quasi moitié du porte à porte, cela permettra à Grand Cognac d'accompagner les communes sur le génie civile. Le ratio sera fait afin d'accompagner au mieux même les plus petites communes.

Pierre-Yves BRIAND
Revient sur ce que l'on appelle le choix politique et précise que c'est considéré comme une « petite guerre » entre personnes. Il n'y croit pas du tout et souligne que cela serait offensant.
Ajoute que l'on pourrait parler de choix politique s'il s'agissait de reprendre la compétence pour la redonner au privé, donc on ne peut pas parler de choix politique à proprement parlé.

LE PRESIDENT
Met au vote la modalité du vote, les membres du conseil, après en avoir délibéré, et par 56 voix Pour, 4 voix contre (Mme Élisabeth DUMONT, MM. Patrice BOISSON, Patrick LAFARGE, et Jean-Louis LEVESQUE) et 3 abstentions (Mme Martine BEAUMARD, MM. Jean-Jacques DELAGE et Claude GUINDET) décident de se prononcer pour le vote de la poursuite du transfert de la compétence collecte à Calitom ou le retour en compétence directe de l'agglomération, à bulletin secret.

LE PRESIDENT
Met au vote la poursuite du transfert de la compétence collecte à Calitom ou le retour en compétence directe de l'agglomération.
Les membres du conseil, après en avoir délibéré, par 68 voix Pour sur 84 votants approuvent la reprise de la compétence collecte des déchets ménagers de l'agglomération.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

NICOLE BONNEFOY

SENATRICE DE LA CHARENTE

VICE-PRESIDENTE DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU SENAT

CONSEILLERE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE

PRESIDENTE DE LA COMMISSION MUTATION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Alain ROUSSET
Président
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
14, rue François de Sourdis
CS 81383
33077 BORDEAUX Cédex

Paris, le 17 avril 2023

Monsieur le Président de Région, Cher Alain

Je souhaite attirer votre attention sur les perspectives du report modal du trafic des marchandises en Charente et plus largement dans la région Nouvelle-Aquitaine. Principal outil de décarbonation de nos activités et de sobriété énergétique, le fret ferroviaire ne semble pas être une priorité pour les acteurs. Preuve en est, le délaissement de la gare de fret de Cognac pourtant neuve.

La rénovation totale de la ligne ferroviaire Angoulême-Cognac-Saintes tant en voie qu'en signalisation s'achèvera fin juin 2023. Elle permettrait aisément la création de sillons fret pour rejoindre le corridor européen Nord-Sud passant par Angoulême.

Cet investissement réalisé en plusieurs phases depuis septembre 2010 (environ 150M€ au total) a été financé par des crédits de l'Etat et les concours des différentes collectivités territoriales dans le cadre des CPER successifs. La réactivation du fret ferroviaire à Cognac pourrait également valoriser le retour sur investissement apporté à cette ligne et donnerait de la cohérence dans la politique publique conduite en matière de transport.

Il est plus que surprenant qu'une infrastructure en bon état ne puisse être mise à profit par les acteurs locaux et notamment ceux de la filière des spiritueux dont la maison Hennessy disait en 2019 que « le surcoût généré par le fret ferroviaire était acceptable » et que « l'économie du Cognac en excellente santé se devait d'être à la hauteur des enjeux environnementaux ». D'autres projets pourraient être sur la table pour relier notre territoire aux grandes plateformes portuaires.

Très mobilisée au Sénat et au Conseil départemental de la Charente sur ces sujets, pourriez-vous m'indiquer quelles sont les hypothèses travaillées à ce jour pour développer le fret ferroviaire et améliorer l'impact environnemental des chaînes logistiques de nos entreprises régionales dont celles de la filière du Cognac ?

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Bien amicalement

Nicole Bonnefoy

Nicole BONNEFOY

Permanence : 22G. Rue Grange du Chapitre - 16230 MANSLE • Tél. 05 45 90 15 95 • Fax 05 45 39 93 08
E mail : n.bonnefoy@senat.fr • Site www.nicole-bonnefoy.com

SÉNAT

LA LETTRE DE FRANÇOIS BONNEAU

Sénateur de la Charente

Membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

•

Membre de la délégation sénatoriale à la prospective

•

Conseiller départemental

L'ÉDITO

Les budgets des collectivités se trouvent étranglés par une hausse du prix de l'énergie qui a été suivie par celle de l'ensemble des produits et des matériaux atteignant des niveaux jamais atteints ces 20 dernières années.

Le budget des ménages subit une hausse des dépenses d'alimentation de plus de 20% en quelques mois et parfois beaucoup plus, qui plonge de nombreux charentais dans la précarité et les autres devant des choix et des arbitrages difficiles.

Idem pour les collectivités dont le montant des travaux augmente au même rythme sans oublier la remontée des taux d'intérêt.

L'énergie et la guerre sont-ils les seuls responsables ?

Hélas non, l'analyse de ces hausses montre que les fournisseurs après des années de stagnation des prix ont suivi le mouvement pour restaurer leurs marges ou carrément profiter de la situation au détriment de leurs clients même si un certain nombre s'efforce de contrôler le mouvement.

Le problème qui se fait jour, c'est que de plus en plus de projets risquent de rester dans les tiroirs et vont alimenter une récession que les pouvoirs publics et les banques centrales doivent enrayer au plus vite, sinon nous assisterons à une désespérance de nos concitoyens, à une hausse vertigineuse des défaillances d'entreprises et à une hausse du chômage.

Qui plus est, la hausse des rémunérations se trouve absorbée par ce cycle infernal qui sans régulation viendra percuter l'ensemble des politiques que nous menons.

François Bonneau

Bien cordialement,

Mise à disposition par le GOLF de bornes électriques.

En 2021 c'est plus de 300 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables qui ont été immatriculés (+ 65% par rapport à l'année précédente). La loi LOM prévoit notamment qu'au moins 5% des places de parking puissent accueillir des bornes de recharge.

C'est dans ce contexte de transition énergétique et de considération écologique que le Groupe Loisirs Solutions, propriétaire du golf du Cognac, a décidé d'installer 3 bornes de recharges permettant ainsi à 6 véhicules de recharger simultanément.

Installées par la société Auto-Mobilité, ces bornes d'une puissance de charge de 2 x 22kW sont mises à disposition (au tarif en vigueur) de la clientèle du golf mais également de tout public qui souhaite recharger son véhicule sur le parking du golf du Cognac.

GYM ST-BRIÇOISE

L'été se termine, fini les vacances, l'heure de la rentrée a sonné, vous avez pris de bonnes résolutions après 2 mois de pause « reprendre une activité sportive ».

Deux cours de gym mixtes hebdomadaires vous sont proposés par la Gym St-Briçoise Salle municipale de St-Brice :

- Le Mardi « gym douce » à compter du 5/9/23 de 17h30 à 18h30
- Le Mercredi « gym renfo » à compter du 6/9/23 de 9h30 à 10h30

Les cours sont assurés par Mary-Pierre coach diplômée d'état.

Durant les vacances scolaires les cours seront assurés une semaine sur deux, pas cours vacances de Noël.

1er cours d'essai gratuit sans engagement. Essayer c'est peut-être l'adopter.

N'hésitez pas à nous rejoindre dans la bonne humeur, l'effort et la convivialité.

N'oubliez pas le sport c'est bon pour la santé mais aussi pour le moral.

Cotisation annuelle de € 90,00

Pour nous contacter tél au 06.70.42.84.13 ou 07.61.93.87.28

Vive le sport Vive la forme

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PRATIMOINE

VENTE DE PAINS AU FOUR COMMUNAL

Journées du Patrimoine

Programme

Église de Saint-Brice

Exposition sur le devoir de mémoire

Samedi 16 et dimanche 17 septembre de 14h à 18h

Exposition sur le devoir de mémoire par l'Amicale des Anciens Combattants de Saint-Brice.

Bibliothèque

Exposition d'illustrations faites par les enfants de l'école

Samedi 16 septembre de 14h à 18h

Illustrations faites à l'occasion du parcours culturel, un projet Grand Cognac, avec Marc Giudice.

Salle des fêtes de Saint-Brice

Exposition artistes Saint-Briçois

Samedi 16 et dimanche 17 septembre de 14h à 18h

Mme Robin et Mme Tiracci exposeront leurs peintures tandis que M. Gérard Chemit exposera ses photographies ainsi que Corps et Âmes photographe.

Samedi 16 septembre à partir de 18h

Feu d'artifice de jour.

Scapin en carton par la compagnie Pantoum

La compagnie Pantoum présente « Scapin en carton », une comédie de Molière.

Tarif : Gratuit, sans réservation

Renseignements au 05 45 36 97 40

Pique-nique tiré de son panier.

Tables et chaises seront mises à disposition

HISTOIRE DES MAIRES DE SAINT-BRICE (suite)

==========

La Révolution et l'Eglise

Nicolas MONTOZON (1792-1794)

Voici l'histoire du troisième maire de notre commune.

Avant les évènements de la Révolution, Nicolas Montozon était vicaire de la paroisse Saint-Pierre de Jarnac dès l'année 1786.

Sensible aux idées nouvelles et suite au décret de la Constitution civile du clergé par l'Assemblée Nationale Constituante du 12 juillet 1790, il prête le serment civique en présence des officiers municipaux, du peuple et du clergé « Être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi ».

Il devient curé de Saint-Brice le 4 avril 1791 et y demeure en fonction jusqu'au 19 août 1793.

Les 9 et 16 décembre 1792, on procède aux élections municipales :

« Aujourd'hui les citoyens de la commune de Saint Brice, assemblés à la maison commune a l'effet de renouveller le conseil général de la commune, l'assemblée s'étant formée sous la présidence de Brice Blond le plus ancien d'âge et a été procédé successivement au scrutin pour la nomination des président, secrétaire et scrutateurs.

Le citoyen Nicollas Montozon, curé de la paroisse a obtenu la majorité des voix pour être nommé président, André Chaillot pour être secrétaire et Jean Sabouraud, Izaac Sabouraud et Louis Figeron pour être scrutateurs. Ont prêtés le serment de maintenir l'égalité, la liberté ou de mourir en la défendant et de nommer en leur âme et conscience ceux qu'ils croiront les plus dignes. Il a été procédé au scrutin pour nomination du maire.

La majorité s'étant réunie sur la personne de Jean Roy, il a été proclamé maire, François Gabelloteau, procureur de la commune, Izaac Sabouraud dit Tonton et Izaac Sabouraud Dubois, officiers municipaux.

Izaac Sabouraud Dubois a déclaré ne vouloir accepter, les citoyens s'étant dispersé l'assemblée a été dissoute et nous avons dressé procès-verbal.

Le 16 décembre – Constitution des membres du conseil général.

Le citoyen Jean Roy a déclaré ne pouvoir accepter la place de maire, le scrutin c'est porté sur la personne de Nicollas Montozon, curé de la paroisse qui a été proclamé maire, le citoyen Jean Gay, officier municipal, Jean Sabouraud, Brice Blond, Pierre Roy, Louis Figeron, Pierre Gentis et Pierre Mocquet, notables ».

Les évènements nationaux s'enchaînent ensuite :

- 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné.

- Appel des volontaires en février-mars 1793, la Convention avait décrété la levée de 300 000 hommes.

- Première Réquisition d'août 1793 « la levée en masse" (pour tous hommes célibataires âgés de 18 à 25 ans.

- 6 avril, création du Comité de Salut Public.

- 13 juillet, assassinat de Marat ; Robespierre s'impose.

- 1er août, la Convention décrète la "destruction de la Vendée".

- 5 septembre, la Terreur est mise à l'ordre du jour.

- 9 septembre, création de l'Armée Révolutionnaire.

- 17 septembre, loi des suspects.

Pendant ce temps, Nicolas Montozon, souvent qualifié de « curé-maire » paraphe les registres paroissiaux puis d'état civil secondé par l'officier public de la commune André Chaillot. Le rôle de ce dernier consiste à tenir les registres d'état-civil (naissance, mariage, décès).

Les idées et les décisions révolutionnaires ne font pas que des heureux. Il existe au sein de la population de Saint-Brice quelques courageux détracteurs « de par la loi, Jean George Busquet, juge de paix et officier de police du canton de Cognac, mandons et ordonnons a tous exécuteurs de mandement de justice, d'arrêtés et conduire a la maison d'arrêt du district , Jean Hays, vigneron du bourg de Saint Brice prévenu d'avoir dit en pleine assemblée, tant mieux si la patrie était attaqué et autres propos contre révolutionnaire propres a empêcher le recrutement, mandons au gardien de la ditte maison d'arrêt de le recevoir et traiter conformément a la loi, ce que nous tous dépositaires de la force publique aux quels le présent mandat sera notifié de prêter main forte pour son exécution en cas de nécessité, donné a Cognac le 20 mars 1793 l'an deux de la République. Busquet ».

Toujours qualifié de maire le 28 avril 1793, il est secondé par Izaac Sabouraud, officier municipal et André Chaillot, greffier.

La municipalité a aussi pour rôle la délivrance des laissez-passer pour les déplacements de la population :

« République française au nom de la loi- département de la Charente – district de Cognac.

Municipalité de Saint-Brice Charente – canton de Cognac.

Laissez passer le citoyen Jean Esrable Desbarrières, français, domicilié du lieu d'Uffaut commune de Saint-Brice Charente, ancien président en la ci-devant élection de Cognac, âgé de 65 ans, taille de 5 pieds deux pouces, cheveux noirs mêlés de gris, portant perruque, sourcils noirs mêlés de gris, yeux roux, nez court et un peu écrasé, bouche moyenne, menton long plat, front découvert, visage plein ayant une petite croissance de chair grosse comme un pois au-dessus de la tempe du côté droit, et prêtes lui aide et assistance en cas de besoin.

Délivré en la maison commune de la municipalité de Saint-Brice Charente, le 28 avril 1793 l'an 2ème de la République française sous le seing de notre secrétaire.

Esrable des Barrières – Montozon, maire de Saint-Brice, Yzaac Sabouraud, officier municipal, A. Chaillot, secrétaire greffier.

Vu et certifié par nous administrateurs composant le Directoire du district de Cognac, séance publique le 16 juin 1793 l'an deux de la république française – Guy Ardouin, Guillain, Arnaud, Fournier ».

Le 30 octobre 1793, en soutien pour l'armée, l'Assemblée décrète une levée extraordinaire de chevaux.

Saint-Brice doit donc obtempérer, et le 9 novembre 1793 sur les 12 chevaux réclamés par l'administration, on n'en trouve que 6 et sans les harnais.

Ces réquisitions passent mal au sein de la population et l'on doit réitérer les demandes « on écrira au citoyen Jarnac, au lieu de Gardépée, pour qu'il amène de suite son cheval. Il faut des chevaux de 5 ans, taille 4 pieds 6 pouces.

De plkus, le marché est démuni de victuailles, volailles, les campagnes les paysans ont trop de travaux pour venir vendre leurs produits au marché. On enverra donc des revendeurs dans les campagnes ». (Délibération du conseil municipal du 16 novembre 1793).

Autre restriction, celle de la poudre « copie de la lettre écrite par les membres du comité de Salut Public de la Convention Nationale au citoyen ministre des contributions publiques.

Tu nous demandes par la lettre du 25 brumaire a être autorisé à faire livrer une certaine quantité de poudre de chasse a quelques départemens qui se plaignent des ravages des bêtes féroces, il serait trop facile qu'on abusa de ces demandes….un moment ou la poudre est devenue un objet de première nécessité pour nos braves deffenseurs qui combattent les loups de la tyrannie….moyen de détruire les loups des campagnes …. » (3 frimaire An II – 23 novembre 1793).

Beaucoup de mouvements interviennent quant à la gestion municipale et le 14 frimaire An II (4 décembre 1793), où l'on crée dans chaque municipalité des agents nationaux qui remplacent les procureurs. Leur rôle est de représenter le gouvernement auprès des administrateurs des districts et des communes (surveillance de l'application des lois et des décisions de la Convention). Purgés, ils seront supprimés le 17 avril 1795.

La municipalité comprend donc toujours un maire, des officiers municipaux, un greffier, un agent national et des notables.

En 1793, l'âge du citoyen actif passe à 21 ans et le suffrage universel est pendant quelque temps appliqué (Constitution de 1793).

Finalement, Nicolas Montozon abdique et dépose ses lettres de prêtrise le 25 frimaire An II (15 décembre 1793) et ne revient pas au culte après le Concordat.

Une nouvelle réquisition des chevaux est ordonnée le 29 germinal An II (18 avril 1794) « il a été donné lecture de la loi par laquelle une levée extraordinaire de chevaux pour le service des transports militaires va être faite sur tous les cantons de la République – décrets des 14 frimaire et 23 ventôse.

Tous les chevaux dont la levée est ordonnée seront rendus aux divisions avec harnais et voitures avant le 10 floréal.

Il sera écrit à toutes les municipalités – état des chevaux, âges, tailles …les communes Richemond, Crouin, Cherves, Saint-Sulpice, Bréville, Saint-Brice et Saint-Laurent ne se sont point trouvées au point de réunion et n'ont fourni aucun état ».

Lors de cette dite réunion à Cognac le 21 avril, les représentants de Saint-Brice ne se déplacent pas.

On invite donc les retardataires à venir le 4 mai suivant à 9 heures du matin. Saint-Brice obtempère finalement et déclare 20 chevaux.

Le 29 avril rassemblés à 8 heures du matin au « Champ de Mars » à Cognac, on examine les chevaux, mulets, harnais, voiture et charretiers, soit un total de 102 chevaux et 24 mulets concernant les communes de « Crouin, Martin-Charente, Brice, Boutiers, Richemond et André des Combes ».

Une première épuration intervient dans le Cognaçais vers le 15 mai 1794. Montozon en est-il l'une des victimes ?

Resté peu de temps en fonction, succédant à Jean Figerou, il va lui transmettre à nouveau le poste avant la fin mai 1794.

Patrick HURAUX

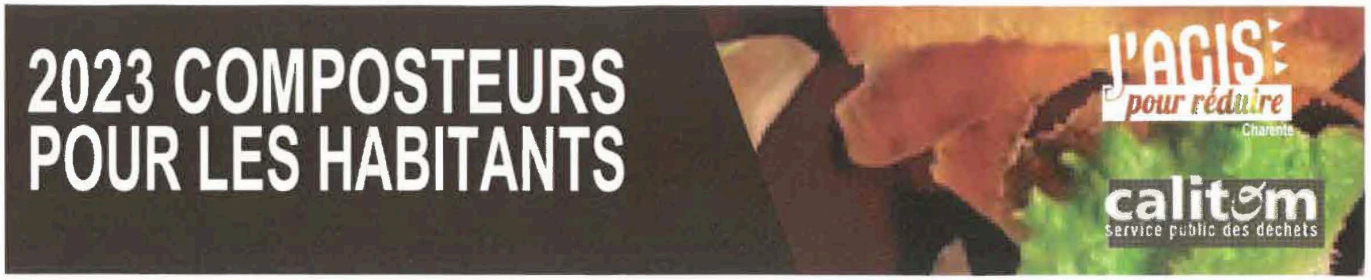

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS DANS VOTRE MAIRIE

Les foyers peuvent s'équiper gratuitement(1)

1/3 de notre sac noir est composé de déchets de cuisine et de jardin valorisables, qui coûtent en transport et en traitement.

D'ici 2024, la loi de transition énergétique rend obligatoire le tri à la source des biodéchets. Les restes de repas (préparation et aliments non-consommés) représentent 30 kg de déchets par personne par an. Composter devient un geste de tri incontournable pour réduire les sacs noirs et valoriser ses déchets organiques.

LE MATÉRIEL : 1 COMPOSTEUR ET 1 BIOSEAU

Composteur - premier équipement :

– en plastique recyclé de 400 litres : gratuit(1)

Composteur - équipement complémentaire:

– en plastique recyclé de 400 litres : 40 €TTC(2)

Bioseau en plastique recyclé
contenance 7 litres
pour transfert des déchets
de cuisine jusqu'au composteur

(1) : Pour les Charentais qui n'ont pas bénéficié d'un composteur gratuit via Calitom depuis moins de 5 ans.
*(2) : Inscription auprès de la mairie ; **Paiement par chèque** à l'ordre du Trésor Public, sur place.*

calitom
service public des déchets

BORDEREAU DE RESERVATION DE COMPOSTEURS GRATUITS

A DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES

N° tél commune : 05.45.32.01.03

Lieu de livraison sur la commune : SAINT-BRICE

Nom	Prénom	Adresse	Bio seau plastique seul	Composteur 400 L Plastique + bio seau 1ère dotation	Montant total A partir du 2ème (40€ TTC)	Signature

Page 1 / __

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

De la commune de SAINT-BRICE

A.L Saint-Brice Football
Pdt : Benoit BECUE
42, Chemin d'Olivet
16200 REPARSAC
Tel : 06.50.08.83.98
benoit.becue@orange.fr

Club Laï Muoï
Pdt : Rigaud Grégory
1 rue du Four
16100 Saint-Brice
Tel : 06.29.97.21.58
laimuoisaintbrice@gmail.com

Les Amis de l'Église de Saint-Brice
Pdte : Catherine Smith
1 Chemin d'Uffaut
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.57.53.
csmith6931@gmail.com

Inter Associations
Pdt : Daniel Diaz
16, Route de Nercillac
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.81.43.99
daniel.diaz938@orange.fr

Amis Lointains
Pdte: Maryse Lainé
49 bis, route de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.01.06
amis.lointains@laposte.net

Gymnastique Volontaire
Pdte : Marie-Thérèse Rolland
27, Rue de la Chagnaie
16200 Nercillac
Tel : 06.70.42.84.13
Jacques.rolland2@orange.fr

Correspondante :
Françoise Jacquot
Michel-jacquot@bbox.fr

La Boule Saint Briçoise
Pdt : M.Jacky LAROCHE
3, Les Grandes Versennes
16100 Saint-Brice
Tel : 06.76.86.36.22
jmbe.laroche@orange.fr

Comité de Jumelage
Pdte: Catherine Mattéi
4 allée des Meuniers
16100 Saint-Brice
Tel : 06 68 81 24 64
catmatt@orange.fr

Club du 3ème Age
Pdte : Odile Renou
7 Rte de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.00.42 ou 05.45.32.05.74
Raymonde Dagnaud

Correspondante :
Marcelle Delmas
delmas.marcelle@orange.fr

Anciens Combattants
Pdt : Jean-Marie Hoffmann
10, Route de la Roche
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.03.58
jean-marie-hoffmann@orange.fr

Les amis de l'Abbaye de Châtres
Pdt : Guillaume de Jarnac de Gardépée
Logis de Gardépée
16100 Saint-Brice
guillaumedejarnac@gmail.com

Parents d'Elèves
Pdte : Virginie Chambord
35, rue de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 06.70.27.62.23
vivi.c14@hotmail.fr

RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

RECENSEMENT MILITAIRE :

Depuis la suspension du service national, *le recensement militaire est obligatoire et universel,* concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie de leur domicile sur présentation d'une pièce d'identité nationale. Après la journée :

Défense et Citoyenneté (J.D.C ex J.A.P.D.), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un Certificat de participation à la J.D.C.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

REGLES de VOISINAGE :

Pour la sécurité des piétons et pour la bonne visibilité des usagers de la route, les propriétaires sont invités à tailler leurs haies à l'aplomb de leur clôture.

L'article 17 de l''arrêté préfectoral du 20 Avril 1999 définit les règles en matière de bruits de voisinage.

Pour les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage, les horaires à respecter sont les suivants *:*

Jours ouvrables	8h00 – 12h00	14h30 – 19h30
Samedis	9h00 – 12h00	15h00 – 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 – 12h00	

L'article 15 de ce même arrêté : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Il est également rappelé l'interdiction formelle de faire brûler en agglomération branchages ou autres détritus de jardins. Se rapprocher de la mairie pour les cas particuliers.

RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

GENDARMERIE 17 ou 05.45.82.01.86
www.facebook.com/ Gendarmerie Charente

POMPIERS **18** ou **05.45.35.14.83**

SAMU **15** ou **05.45.36.75.75**

POLE EMPLOI **3949 ou 05.45.35.86.36**

SOUS PREFECTURE
Cognac **05.17.20.33.94**

ASSISTANTE SOCIALE **05.16.09.51.25**

PAROISSE :
Père Pierre-Marie Robert
Père Franck Certin **05.45.82.05.71**

S P A refuge de Bonbonnet à
Ars 16130 **05.45.82.74.17**

CALITOM **n°vert 0.800.500.429**

DECHETTERIE
Châteaubernard **05.45.35.98.60**

MAIRIE **05.45.32.01.03**
Saint-Brice **Fax 05.45.36.25.03**

Ouverture de la mairie au public :

Le lundi et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Le mardi et le jeudi de 10h00 à 12h00
Fermeture le mercredi.

mairie.saintbrice.16@wanadoo.fr
www.saint-brice16.fr

ECOLE MATERNELLE **05.45.32.01.10**

ECOLE PRIMAIRE **05.45.32.02.56**

BIBLIOTHEQUE **05.45.36.97.40**

CALENDRIER COLLECTE DES DECHETS : Conteneurs conformes à la norme NF EN840-1
Le MERCREDI matin : Déchets ménagers courants
Le LUNDI matin : Sacs jaunes (papiers, cartons et certains plastiques et métaux)
1) Pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir du jour de ramassage
2) Pensez à rentrer vos conteneurs le jour du ramassage
Décalage d'une journée du jour de ramassage après un jour férié

L'éclairage public est coupé de 22h à 7h

Si vous constatez des dysfonctionnements, relevez le numéro du poteau, prévenez la Mairie au secrétariat 05.45.32.01.03